

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ECONOMIE, ENTREPRISES

Chaleur d'ici même, un programme incitatif pour structures collectives

Mis en ligne le **vendredi 01 mars 2019**

Ener'gence, l'agence Energie-climat du pays de Brest, lance le programme Chaleur d'ici-même à destination des acteurs économiques, des collectivités et des structures souhaitant s'impliquer dans la protection de l'environnement en changeant son réseau de chaleur.



Yann Guével, président d'[Ener'gence](#), se refuse au fatalisme : « *Nous pouvons tous apporter notre contribution pour éviter de dégrader davantage le climat de notre planète, contribution modeste mais nécessaire. Il faut bien comprendre que les records de chaleur de ces derniers jours sont particulièrement anormaux en cette saison.* »

Incitations financières

Avec Chaleur d'ici même, Ener'gence lance un programme de développement des énergies renouvelables qui va combler un manque. « *Les particuliers, tout comme les grandes structures, ont leurs dispositifs d'accompagnement mais rien n'existait pour les tailles intermédiaires.* »

Désormais, en pays de Brest, agriculteurs, écoles, Ephad, copropriétés, campings, centre de vacances, centres

commerciaux, entreprises... pourront prétendre à cet accompagnement gratuit. Fred Calvez et Gaëla Mer, chargés de mission énergie, proposent « *un accompagnement en amont, pour guider vers la solution la plus adéquate de production de chaleur, eau et chauffage**. **Nous facilitons les demandes de subventions, comprises entre 40 et 60%** ». L'Ademe et le dispositif fonds chaleur abondent ces subventions.

Une filière bois vivace

Produire une énergie locale, dans un cercle vertueux, permet également de prendre un peu plus son indépendance vis-à-vis d'énergies liées à des contextes géopolitiques fragiles. « *La filière bois par exemple permet un mix énergétique qui fonctionne*, rappelle Yann Guével. [A Plougastel-Daoulas, c'est en place depuis 10 ans.](#) » La [filiale forestière](#), particulièrement dynamique en Bretagne, permet non seulement de limiter les rejets de CO₂ (par une politique de replantage des arbres, grand consommateurs de CO₂) mais aussi **de créer des emplois autour d'une ressource durable.**


Premier producteur de gaz à effet de serre








Ener'gence s'est fixé un objectif de production de 3 100 tonnes équivalents pétrole (tep), soit la consommation annuelle de 3 600 logements par an. « *C'est une amorce*, conclut Yann Guével, *qui permet d'enclencher une dynamique de prise de conscience* » et, qui sait ?, de déclasser à terme le chauffage comme premier poste d'émission de gaz à effet de serre sur la métropole.

*Bois, énergie solaire thermique, géothermie...



Le 26 mars, Brest métropole, l'Ademe et Ener'gence signeront la convention de Chaleur d'ici même, à la chaufferie bois de Landerneau. Une présentation du dispositif sera faite à toute personne intéressée. Contact : 02 98 33 15 14



-  Facebook
-  Twitter
-  E-Mail 
-  Viadeo
-  LinkedIn
-  Pinterest

 [RETOUR À LA LISTE](#) 



Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE
24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834

29238 Brest cedex 2

Tel. : 02 98 00 80 80

www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30